Image not found or type unknown

Garde enfants de mon ami

Par **Speedy19**, le **27/08/2021** à **16:13**

Bonjour mon ami doit prendre 2 week-end par mois ses enfants hors il y a des fois il travaille le week-end pendant les foire

Est ce que je peux garder ses enfants seuls avec moi

On vit ensemble

Cdlt Mme kotuc

Par **Marck.ESP**, le **27/08/2021** à **19:20**

Bonsoir
Il est libre de faire garder ses enfants par toute personne de son choix , sous son toit, lorsqu'il en a la garde.

Bien sûr l'autre parent pourrait tenter d'intervenir auprès du JAF, mais encore faut-il que les enfants soient en danger ou maltraités... Et le prouver.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés